

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 14666**

### Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

MASTER : MASTER Mention "Science politique. Politiques Publiques et Changement Social", Spécialité professionnelle "Direction de Projets Culturels", Options "Métiers de la culture" et "Cadres Culturels Territoriaux"

Nouvel intitulé : Diplôme de l'Institut d'études Politiques de Grenoble Spécialité Direction de projets culturels

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université Pierre Mendès France Grenoble II (UPMF), Ministère chargé de l'enseignement supérieur	Président de l'Université Pierre-Mendès-France, Recteur de l'Académie de Grenoble, Chancelier des Universités

### Niveau et/ou domaine d'activité

**I (Nomenclature de 1969)**

**7 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

120 Spécialités pluridisciplinaires, sciences humaines et droit, 123 Sciences sociales (y.c. démographie, anthropologie), 128 Droit, sciences politiques

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

#### Le titulaire de ce diplôme peut exercer les activités suivantes :

- 1°) la direction des affaires culturelles pour une collectivité territoriale. Le titulaire du diplôme sera en charge :
- de préparer et de mettre en oeuvre des actions et politiques culturelles ;
  - de gérer des relations avec des élu(e)s (capacité d'initiative et d'expertise, anticipation des attentes, maîtrise des calendriers, respect de la répartition des rôles) ;
  - de diriger une équipe ;
  - de coordonner des partenaires publics (Etat, collectivités locales) ou privés (associations, entreprises).
- 2°) La gestion d'une mission à dimension culturelle (pour une collectivité territoriale). Le titulaire du diplôme sera en charge de :
- l'accompagnement de la construction ou de l'aménagement d'un équipement ;
  - la création et/ou organisation d'une manifestation ;
  - l'élaboration, suivi et évaluation d'un programme d'action, sectoriel ou transversal ;
  - la définition et mise en oeuvre d'un partenariat européen ou international ; etc.
- 3°) La gestion d'une mission pour une agence culturelle territoriale (régionale, départementale, intercommunale). Le titulaire du diplôme sera en charge de :
- l'accompagnement ou mise en oeuvre d'études,
  - la définition et suivi de plans de formations,
  - l'organisation d'événements professionnels, etc.
- 4°) l'administration d'une structure artistique. Le titulaire du diplôme sera alors en charge de :
- l'administration de compagnie (direction d'équipe, gestion des contrats de travail, gestion des relations avec les pouvoirs publics) ;
  - la gestion de productions ;
  - la gestion des relations avec les publics (communication, médiation).
- 5°) la responsabilité de service/de projet dans une structure artistique ou culturelle. Le titulaire du diplôme sera alors en charge de :
- la définition et rédaction d'un projet culturel ;
  - le conseil en gestion et politique culturelle ;
  - l'administration de tournée ou de festival ;
  - le montage de financements, dont financements européens ;
  - la gestion de productions ;
  - les relations avec les publics ;
  - la conception, coordination et mise en oeuvre d'actions culturelles.
- A l'issue de leur formation, les diplômés maîtrisent :
- un savoir pluridisciplinaire en sciences sociales leur permettant d'analyser les faits sociaux et politiques propres aux sociétés contemporaines,
  - l'environnement institutionnel et l'histoire des politiques publiques de la culture, en France en Europe et dans le cadre de l'Union européenne,
  - les modalités de recherche d'un financement pour un projet culturel auprès de l'Union européenne ou à l'échelle internationale,
  - la diversité des activités, des professions et des projets dans le domaine patrimonial.
  - la conception de l'économie d'un projet culturel : appréhender la culture et l'art comme outils du développement ; adapter ou

rechercher des modèles économiques, financiers, et juridiques pertinents pour ses projets ou son territoire ; intégrer la logique de la responsabilité environnementale dans les démarches artistiques et culturelles.

- la conception et la mise en œuvre d'une stratégie de communication adaptée à un projet ou à un équipement culturels.
- Les logiques fondamentales de la gestion et du droit des entreprises culturelles (capacité à dialoguer avec les différents professionnels intervenants sur ces sujets : comptables, avocats, services fiscaux, directeurs et administrateurs d'entreprises culturelles, etc.).
- les principaux rouages de la comptabilité générale, des documents de synthèse (bilan et compte de résultat), exercices appliqués sur Excel,
- la langue anglaise à un niveau en conformité aux exigences de leur projet professionnel.

Ils disposent en outre par leurs expériences de stages :

- de connaissance concrète des milieux professionnels et de la capacité à articuler des enseignements théoriques dispensés et des situations et savoir-faire découverts au cours des stages.

Ils disposent enfin, par leurs travaux de recherches, d'une :

- capacité à élaborer, conduire et rédiger un travail de recherche de niveau universitaire articulant problématique théorique et enquête de terrain.
- capacité à choisir et maîtriser des méthodes d'enquêtes appropriées pour la gestion d'un projet ou d'un équipement culturel.

Globalement, les diplômés de cette formation sont capables de :

- construire une réflexion générale sur les enjeux artistiques culturels.
- rechercher des analyses et des approches critiques pour étayer son point de vue
- traduire leur analyse en possibilités d'action publique ou d'action artistique et culturelle.

### **Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat**

Les titulaires du diplôme peuvent évoluer dans les secteurs d'activité suivants :

- collectivités publiques, en particulier collectivités locales (collectivités territoriales et établissements de coopération intercommunale) : administration générale, missions transversales, spectacle vivant, patrimoine, cinéma ;
- agences culturelles territoriales (au niveau régional ou départemental);
- compagnies artistiques du spectacle vivant ;
- entreprises culturelles du spectacle vivant;
- agences de conseil en matière culturelle.

Les titulaires du diplôme peuvent exercer les emplois suivants:

- directeur(trice) des affaires culturelles en collectivités locales (collectivités territoriales, EPCI ou autre structure intercommunale – Pays, PNR, etc.) ;
- attaché(e) au sein d'un service culturel de collectivité locale ;
- chargé(e) de mission au sein d'une collectivité locale (service culturel ou mission transversale)
- chargé(e) de mission au sein d'une agence culturelle régionale, départementale ou intercommunale ;
- chef de projet dans une agence de conseil en matière culturelle ;
- administrateur(trice) ou assistant(e) d'administration de structure culturelle (compagnie, équipement, festival) ;
- responsable de service ou de projet dans une structure culturelle ;
- chargé(e) de production ;
- attaché(e) de relations publiques ;
- programmateur(trice).

### **Codes des fiches ROME les plus proches :**

L1302 : Production et administration spectacle, cinéma et audiovisuel

### **Modalités d'accès à cette certification**

#### **Descriptif des composants de la certification :**

Le Master 2 Politiques publiques et Changement Social Spécialité Direction de Projets culturels se décline comme suit :

#### **Master 2 métiers de la culture (formation initiale) :**

- UE 1 : Projets artistiques et culturels et radiographie service patrimonial, 5 crédits (dossier)
- UE 2 : Sociologie de l'art et de la culture et radiographie MC2, 5 crédits (Dossiers)
- UE 3 : Economie de la culture et communication, 5 crédits (dossier et contrôle continu)
- UE 4 : Gestion et droit des entreprises culturelles, 5 crédits (examens)
- UE 5 : Politiques culturelles européennes et internationales + formation à l'étranger, 5 crédits (examen)
- UE 6 : Ressources humaines et langues, 5 crédits (contrôle continu)
- UE 7 : Stage et mémoire professionnel, 30 crédits.

#### **Master 2 Cadres Culturels Territoriaux (formation continue) :**

- UE 1 : Acteurs et enjeux culturels, 5 crédits (contrôle de présence)
- UE 2 : Organisation et stratégie, 6 crédits (contrôle de présence)
- UE 3 : Economie et gestion de la culture, 6 crédits (contrôle de présence)
- UE 4 : Stratégie culturelle et langue, 3 crédits (contrôle de présence et contrôle continu)
- UE 5 : Rapport d'étude, 10 crédits (rapport d'études)

UE 6 : Européanisation et mondialisation culturelles, 8 crédits (contrôle de présence)  
 UE 7 : Enjeux artistiques contemporains et industries culturelles, 6 crédits (contrôle de présence)  
 UE 8 : Mémoire de recherche, 16 crédits.

Remarque : pour la formation continue, l'adaptation des modalités de contrôle des connaissances s'est traduite par leur réduction à un contrôle continu en langue anglaise, la production de deux documents : un rapport d'études et un mémoire de recherche.

Le contrôle des connaissances s'effectue comme suit : 1/3 de travaux personnels (dossiers, rapports, mémoire), 1/3 de contrôle continu, 1/3 d'examens terminaux.

**Validité des composantes acquises : illimitée**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur) (14% universitaires, 86% professionnels)
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur) (14% universitaires, 86% professionnels)
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	Possible pour partie du diplôme par VES ou VAP
Par expérience dispositif VAE	X	Selon la réglementation prévue

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
	Erasmus avec GIOCA ( <i>Graduate degree in Innovation and Organization of Culture and the Arts</i> ), Université de Bologne, Italie. Accord de double diplôme avec l'Université de Buenos Aires (Argentine)

#### Base légale

**Référence du décret général :**

**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 25 avril 2002, publié au JO du 27 avril 2002

Arrêté du 09 novembre 2011 relatif aux habilitations de l'Université Grenoble 2 à délivrer des diplômes nationaux [20040425-04]

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :**

**Références autres :**

#### Pour plus d'informations

##### Statistiques :

Statistiques réalisées par l'association des anciens diplômés de l'IEP de Grenoble.

##### Autres sources d'information :

Pour plus d'informations : [www.iep-grenoble.fr](http://www.iep-grenoble.fr) ; [www.pacte-cnrs.fr](http://www.pacte-cnrs.fr) ;

##### Lieu(x) de certification :

Université Pierre Mendès France Grenoble II (UPMF) : Auvergne Rhône-Alpes - Isère ( 38) [Grenoble]

Université Pierre Mendès France

151, rue des Universités

38040 Grenoble cedex 9

##### Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Institut d'Etudes Politiques de Grenoble

1030 av. centrale - Domaine Universitaire - 38400 Saint-Martin-d'Hères

##### Historique de la certification :

**Certification suivante :** Diplôme de l'Institut d'études Politiques de Grenoble Spécialité Direction de projets culturels